

## RETRACER L'HISTOIRE DU PATRIMOINE DE LA PAROISSE DU BOIS-DE-LA-PIERRE :

« Le Bois de la Pierre existe depuis mille ans et plus ». Voilà en ouverture ce qu'on peut lire dans un article écrit par le bien célèbre historien du Volvestre et ancien général en retraite Henri Ménard.

### **D'une grange à une paroisse :**

Une ville, un village, se structure bien souvent autour d'un lieu de culte.

Dans le cas de Bois-de-la-Pierre, c'est sa proximité avec l'abbaye des Feuillants — rivale de l'abbaye de Bonnefont située plus au Sud dans le Comminges — qui en a donné l'impulsion.

Pour assurer leurs revenus et organiser l'exploitations des terres, ces grandes abbayes développaient ce qu'on appelle « des Granges », des sortes d'avant-postes agricoles où venaient vivre les paysans, placés sous la houlette de moines mandatés par l'abbaye mère, ou désireux de se mettre en retrait de celle-ci. La ville de Carbonne explique ainsi en grande partie sa naissance au fait d'avoir été premièrement une « grange » de l'abbaye de Bonnefont.

Ces granges amassaient « la dîme », la dixième partie des récoltes qu'on payait à l'église ou eux seigneurs.

L'Église primordiale de Bois-de-la-Pierre s'appelait Saint-Jean de la Grange (*gragnon* dans les textes)<sup>1</sup> ; et l'on sait qu'au moins depuis 1317, elle était rattachée à l'Abbaye des Feuillants, employée en annexe de celle de Peyssies. Sa situation était pertinente car, adossée aux premiers contreforts du Gers, elle se trouvait sur un axe permettant de transporter les ressources entre Les Feuillants (Labastide-Clermont), Rieumes et Rieux-Volvestre.

« *Les Feuillants donnèrent le sol pour l'église, fait bâtir celle-ci à leurs entiers frais et attribué une partie des dîmes à cette cure...* »<sup>2</sup>

### Une chapelle disparue :

Une petite chapelle de Dévotion par ailleurs existait à la limite de Bérat et de notre commune (à l'angle de la D15). On présume qu'elle fut dédiée à Saint-Jean. Désaffectée en 1791, et servit de logement en l'an 3 de la Révolution.

Il y avait alors entre 170 et 180 habitants dans la commune.

Dans les archives, on peut y lire un écrit du Maire d'alors stipulant : « *nous n'avions qu'une chapelle isolée, elle a été dépouillée de tout ce qui peut rappeler de ci-devant le culte, il ne reste que les murailles, plutôt que de la démolir il vaudrait mieux y loger quelques citoyens* ». Quelques mois après, cette chapelle – ou du moins ses murs – furent vendus pour servir d'habitation.

Pour revenir à l'église de Bois-de-la-Pierre, si elle fut considérée en annexe à la paroisse de Peyssies dans une premier temps, c'est au XVIe siècle qu'elle devint une paroisse en tant que telle.<sup>3</sup> Vers 1480, on observait la fondation de Bois-de-la-Pierre en tant que *commune* par détachement d'un quartier de Peyssies.

---

1 On peut y lire aussi « Saint-Jean de la Peyrouse ou du Garagnon ».

2

3 Dans un article de *La Revue du Comminges*, sur *Les Feuillants, seigneurs ecclésiastiques*, p.136 – source André Cluzel. [https://drive.google.com/file/d/16CIqdyNShUqEMXilsUOkZMnGYitHlb3g/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/16CIqdyNShUqEMXilsUOkZMnGYitHlb3g/view?usp=drive_link)

Avec un seul mur en brique foraine et tout le reste en brique crue, cette église a d'abord été tournée vers l'Est, dans le sens opposé à celui qu'on lui connaît aujourd'hui.

Les archives municipales ne révèlent que peu d'informations sur la vie de l'église au XVII-XVIIIe siècle. On peut lire cependant dans les délibérés communaux qu'il y eut lors de la Révolution un changement du curé de la paroisse puisqu'en l'An 8 de la République (1797), un dénommé « Marre », également curé de la Paroisse de Peyssies, se porte volontaire pour y officier tout en jurant fidélité à la nouvelle constitution.

Parmi les délibérations municipales de la période révolutionnaire<sup>4</sup>, on apprend que, comme dans de nombreux villages, on fit descendre les cloches afin qu'elles fussent fondues au parc d'artillerie de Toulouse pour en faire des canons.

Ainsi, le 19 novembre 1793, un arrêté ordonne le transport des fûts aux « pavé », et dans la délibération du *24 jour de Brumaire de l'an 2 de la République Française*, il y est ordonné l'exécution du décret du ( *illisible*) relatif à la descente des cloches, sauf une par paroisse, pour être portée au parc d'artillerie à Toulouse. » Rappelons que les cloches d'une paroisse étaient symbole de richesse, mais aussi de la plus haute importance pour rythmer les journées agricoles.

Il est possible cependant que d'anciennes sources existèrent, mais une inondation de l'ancienne mairie, alors collée à l'église, au XIXe siècle eut pour conséquence de noyer une part des archives et de faire moisir les documents. Des sources sont donc certainement manquantes.

Au fil des années, l'église connut plusieurs réparations successives.

En 1661 d'abord, puis en 1772 où l'on fit construire la sacristie, et surtout au XIXe siècle, avec de nombreux (et onéreux!) rebondissements, comme nous allons voir.

### **Du presbytère au pugilat :**

Au début du XIXe siècle, dans les années 1830, le premier grand chantier fut celui de l'achat d'une maison curiale pour le prêtre de la paroisse. Mais comme l'indique le sous-préfet (voir lettres des 14 février et 10 mars 1829<sup>5</sup>), avant d'engager de nouveaux frais, il convient de vérifier la salubrité du cimetière d'abord, afin d'être en conformité avec les nouvelles mesures d'hygiène de ce siècle de progrès.

Dans un document du 7 novembre 1830<sup>6</sup>, on trouve une autorisation au nom de Louis-Philippe Roi des Français (nous sommes alors sous la Monarchie de Juillet, Charles X ayant abdicé le 2 août 1830) autorisant la commune à acheter pour 2500Frs au sieur Corbière une propriété avec du terrain.

Celle-ci existe toujours aujourd'hui et se trouve dans la rue de la Carrère.

Afin d'aménager la maison du prêtre, la municipalité puise dans ses ressources pour financer d'importants travaux. Cependant, comme les archives le montrent, les relations avec M. Descamps, entrepreneur, sont des plus mauvaises. Le 29 août 1832, un rapport d'expertise est ainsi réalisé<sup>7</sup>, dans lequel on peut lire que le maire d'alors, M. Jallier, s'est vu contraint de monter le ton et, en Juillet 1834, après que l'affaire fut portée au bon jugement de la Préfecture, la commune – dont les caisses sont malheureusement bien vides pour une ville ambitieuse - se voit dans l'obligation de payer les sommes dues en deux années pour honorer les travaux : 408,99 francs au 31 décembre de l'année 1834, puis 401 francs au budget de l'année suivante. Il faut ajouter à cela que, pour financer

4 [https://drive.google.com/file/d/1\\_caN330iqWp9AvPZP79YwfOGppUXe-Wb/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1_caN330iqWp9AvPZP79YwfOGppUXe-Wb/view?usp=drive_link) (délibérations de 1793, en cours de transcription)

5 [https://drive.google.com/file/d/1Ufop0D5Qqd\\_XBQQZCsLYlQw1qT\\_XeG\\_0/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1Ufop0D5Qqd_XBQQZCsLYlQw1qT_XeG_0/view?usp=drive_link)

6 [https://drive.google.com/file/d/1BD48371Xbme7I\\_Edz-WUt2xwFcsXopHh/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1BD48371Xbme7I_Edz-WUt2xwFcsXopHh/view?usp=drive_link)

7 [https://drive.google.com/file/d/1fTyxL0sECTiTUxsIHroOVNEt-zuYqZ10/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1fTyxL0sECTiTUxsIHroOVNEt-zuYqZ10/view?usp=drive_link)

ces ouvrages, la commune – catholique pratiquante – s’était voté un impôt extraordinaire pour l’occasion.

Sans grands heurts apparents dans les archives, les années passent.

Mais voici qu’en 1847, un conflit violent entre le prêtre mandaté et la nouvelle municipalité se fait jour. Le motif ? Le curé Martin est accusé d’avoir *péché* dans une sombre affaire de vol de briques (destinées aux réparations du presbytère) et d’avoir abattu pour son propre bien un amandier remarquable dont le bois était déjà alloué pour en faire du mobilier à destination de la municipalité ou de la maison d’école.

Montée en épingle (dans ces époques, les relations entre le temporel et le spirituel se sont pas toujours aisées), cette affaire fut portée en haut-lieu puisque l’on retrouve une lettre de l’archevêque de Toulouse adressée au Préfet<sup>8</sup> afin de défendre son célébrant. En retour, une lettre de justification de la Mairie<sup>9</sup> expliquant le différent fut écrite et une enquête sur place fut commanditée par la Préfecture, aboutissant à donner finalement raison à la municipalité. La lettre de l’abbé Martin, qui semble avoir été un personnage intense de la commune à cette époque, ne manque pas de saveur.<sup>10</sup>

L’affaire se tasse.

### **De l’exhaussement à l’écroulement :**

Nous voici désormais dans les années 1850 et la commune – ambitieuse, on l’a dit ! - souhaite redorer son église avec d’importants travaux, dont entre autres l’exhaussement (élévation) de sa nef, comme on peut voir sur le plan de 1855 (lien en bas de page)<sup>11</sup>. Pour financer l’opération, une demande d’aide financière est faite auprès de l’archevêché<sup>12</sup>, et une imposition extraordinaire a été mise en œuvre par ses habitants sur 5 ans en parallèle d’un prêt accordé par 3 habitant.e.s de la commune. Tout cela, avec la valse des régimes politiques de l’époque, est désormais adressé à « Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale. »<sup>13</sup>

**10 septembre 1852 :** Plan daté qui présente l’église paroissiale Saint-Jean-Baptiste (orientée Est/Ouest) avec une nef unique et un chœur pentagonal; une sacristie latérale est accolée au Sud et deux chapelles forment les bras d’un transept saillant. Selon le général Henri Ménard, elle présentait une belle voûte "à la Philibert de l’Orme" (dit DELORME) architecte de la Renaissance (XVIe)

Mais alors que les travaux d’exhaussement de l’édifice sont achevés, une catastrophe advient : l’église s’écroule !

Il est difficile de trouver la date précise à laquelle le sinistre est survenu (probablement au début de l’année 1858, selon une lettre de l’archevêque au Préfet<sup>14</sup>).

Les circonstances et les conditions qui ont suivies nous sont cependant racontées indirectement dans le devis de reconstruction de la nouvelle église<sup>15</sup> dressé par l’architecte Grenié le 8 août 1862:

« *La Commune de Bois de la Pierre venait de faire réparer et restaurer son église et avait consacré à ces réparations des sommes assez notables relativement à ses ressources ; ces*

8 [https://drive.google.com/file/d/1APuSt3SoK0RiedBRZsW2XBHYUxcu-w9A/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1APuSt3SoK0RiedBRZsW2XBHYUxcu-w9A/view?usp=drive_link)

9 [https://drive.google.com/file/d/1kHn\\_t1RsmnUUfWklxVRDGXMIlf7VaSrUA/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1kHn_t1RsmnUUfWklxVRDGXMIlf7VaSrUA/view?usp=drive_link)

10 [https://drive.google.com/file/d/1f5-Rsj0d\\_yMlrgckoEHAbrr4LPMusauc/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1f5-Rsj0d_yMlrgckoEHAbrr4LPMusauc/view?usp=drive_link)

11 [https://drive.google.com/file/d/1Csl6WkrLIF6s7mmYum-eiGAeoF61zLWV/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1Csl6WkrLIF6s7mmYum-eiGAeoF61zLWV/view?usp=drive_link)

12 [https://drive.google.com/file/d/1h\\_-eQvbWUwl8VzOrYZspTXZcSciFGtA\\_/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1h_-eQvbWUwl8VzOrYZspTXZcSciFGtA_/view?usp=drive_link)

13 [https://drive.google.com/file/d/1t0MvdiPgCHnDhHklZCWbWg22r1SSbtt3/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1t0MvdiPgCHnDhHklZCWbWg22r1SSbtt3/view?usp=drive_link)

14 <https://drive.google.com/file/d/1DmwWhAM-nzbQ07yRDE1TeZeFvgulf1X3/view?usp=sharing>

15 [https://drive.google.com/file/d/1HfL9\\_Uhpww0YxLaB6uzbpSw5XIBqclKm/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1HfL9_Uhpww0YxLaB6uzbpSw5XIBqclKm/view?usp=drive_link)

réparations venaient à peine d'être terminées lorsque le mur du côté nord de cette église s'écroula sur sa base et entraîna dans sa chute la charpente de la toiture et la voûte à la Philibert dont elle était recouverte ; et soit par l'effet de la commotion, soit par suite de la bascule des pièces de bois qui se trouvaient engagées dans les pans de mur qui restaient encore debout, ceux-ci se trouvèrent tellement ébranlés qu'on dût renoncer à toute espèce de réparation.

Depuis cette époque la célébration des offices divins se fait dans un espèce de hangar improvisé qui n'est nullement en rapport avec sa nouvelle Destination. C'est pour sortir de cet état de choses qui n'est plus supportable pour la population religieuse de cette commune que l'administration municipale fit étudier un projet pour la reconstruction de cette église et le soumet à l'approbation de l'autorité supérieure. M. le Ministre de l'Instruction publique et des cultes pas cru devoir approuver ce projet tel qu'il lui était présenté, a demandé qu'on lui fit subir toutes les simplifications dont il était susceptible et que la voûte à la Philibert Delorme<sup>16</sup> en bois et plâtre fut remplacé par un système de charpente apparente. En conséquence, le projet primitif a été modifié ainsi qu'il va suivre, en se conformant aux observations de Son Excellence. On fera observer seulement que tous les bois qui composaient la charpente de l'ancienne église et qui doivent être réemployés dans la nouvelle construction sont des bois en grume sans nul équarrissage qui ne pouvaient être apparents sans être recouverts par une enveloppe quelconque. C'est en considération de l'état dans lequel se trouvent tous ces bois qu'au lieu d'une charpente apparente qui nécessiteraient de nouveaux bois, le soussigné propose la charpente de l'ancienne église et d'établir un plancher pour lequel les extraits des fermes tiendraient lieu de poutres, et afin de faire disparaître tout ce que ce plancher aurait de monotone ou de disgracieux, de faire ce plancher à compartiments. Ce système ne nécessiterait d'autre dépense que celle des traverses pour la formation des caissons. Ces traverses sont au nombre de trois rangées longitudinales et pourront être fournies par des planches posées de champ assemblées aux poutrelles et aux extraits des formes.

[NDLR : il s'ensuit dans le document un descriptif précis des mesures, matériaux et techniques employées à la reconstruction de l'entièreté de l'église et de son clocher] »

## **Remuer ciel et terre pour une nouvelle église**

Devant l'ampleur du sinistre, et pour pouvoir reconstruire l'église au plus tôt, c'est le branle-bas de combat, et les requêtes fusent pour demander du secours, d'autant que pour financer les premiers travaux, la commune avait déjà emprunté de l'argent et voté un impôt facultatif supplémentaire.

On retrouve ainsi cette lettre de l'archevêque<sup>17</sup> demandant le secours de l'État au Préfet<sup>18</sup>, puis le parallèle dans la correspondance entre la Municipalité et la Sous-Préfecture. On apprend ainsi dans la requête du 26 juin 1860 que six mois auparavant, la municipalité a voté l'aliénation (entendons la vente à un particulier) d'un bois communal afin de financer une partie de la reconstruction.

---

16 Ou Philibert de l'Orme, architecte de la Renaissance : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Philibert\\_Delorme](https://fr.wikipedia.org/wiki/Philibert_Delorme)

17 « Vu le dossier relatif à la demande fournie par la Commune de Bois de la Pierre d'un secours destiné à l'aider dans la dépense des travaux projetés pour la reconstruction de son église paroissiale, Considérant que la reconstruction de la dite église ne saurait être ajournée sans exposer une population religieuse à des privations et à des désagréments incalculables

Considérant encore le sacrifice énorme que les habitants de la commune s'imposent pour concourir en grande partie à l'exécution des travaux projetés

Nous sommes d'avis qu'il y a lieu d'accorder le secours demandé

Donné à Toulouse le 25 août 1860

+ M. Arch. de Toulouse » [https://drive.google.com/file/d/1vBhbnHx3-PkKvwn5QHKnXGSE0VmyFNgz/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1vBhbnHx3-PkKvwn5QHKnXGSE0VmyFNgz/view?usp=drive_link)

18 <https://drive.google.com/file/d/1DmwWhAM-nzbQ07yRDE1TeZeFvgulf1X3/view?usp=sharing>

En creux, on y lit qu'il y eut des « recours contre l'architecte chargé de la direction des travaux primitifs » mais que ceux-ci n'ont pas aboutis, laissant la commune sans indemnités réparatrices. Comme on le retrouve encore sur les devis produits, la reconstruction de l'église est estimée à 11 550,88 Frs, ce qui est absolument énorme au regard du budget si l'on considère que l'impôt facultatif qui a été voté pour chaque habitant à la rénovation était de 20 centimes...et que, pour exemple, la trésorerie de la commune en 1831 s'élevait à 580 frs <sup>19</sup>.

On voit par là qu'en faisant construire l'église, le leg des Feuillants n'était pas négligeable.

Parmi les appels au secours, on découvre dans une lettre du Sous-Préfet délégué de Muret adressée au Préfet<sup>20</sup>, que le brave curé Martin, celui-là même qui avait fait parler de lui lors de cette sombre affaire de briques et d'amandier coupé...s'est fendu d'une lettre à sa Majesté l'Impératrice, Eugénie de Montijo<sup>21</sup>, épouse de Napoléon III, pour quérir une aide financière.

Enfin, après la soumission d'un premier devis, le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes rend ses observations dans une lettre du 25 juin 1861<sup>22</sup> :

*« Il paraît peu probable que la somme portée au devis puisse suffire pour exécuter en entier cette construction, d'autant plus qu'on y remarque un certain luxe d'ornementation, des fenêtres à colonnettes, des clochetons, quelques sculptures etc. dont il serait plus sage de faire l'économie en présence de ressources insuffisantes. (...) »*

Le 8 octobre de la même année, le projet est revu à la baisse de 1398,09 Frs<sup>23</sup> comme le stipule le Sous-Préfet au Préfet afin d'avoir validation avec l'architecte diocésain. Ce dernier répond le 18 novembre<sup>24</sup> et valide cette fois-ci la demande, compte tenu de tous les sacrifices que connaît la commune.

*Monsieur le Préfet,*

*Le 11 8br (octobre) dernier vous m'avez de nouveau communiqué le dossier d'une demande formée par la commune de Bois-de-la-Pierre à l'effet d'obtenir un secours pour l'aider à payer la dépense des travaux de reconstruction de son église et vous avez bien voulu en même temps m'inviter à examiner s'il avait été tenu compte dans le projet des observations contenues dans la dépêche de son Ex. le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes en date du 29 juin 1861.*

*Ayant examiné le nouveau projet, j'ai reconnu qu'il avait subi les modifications indiquées par S. Excellence dans la dépêche précitée. La dépense en est réduite autant que possible. Aussi je suis d'avis qu'il peut être approuvé sans la réserve que, lors de l'exécution, on donnera plus de largeur aux contreforts qui maintiennent les murs latéraux et l'on fera une nouvelle étude de la partie supérieure du clocher de manière la rendre plus solide en réduisant à trois le nombre des ouvertures qui y sont pratiquées et en augmentant la largeur des deux pilastres extérieurs.*

*En présence des sacrifices de toute nature que s'impose cette commune je pense qu'il y a également lieu de leur accorder le secours qu'elle sollicite.*

*J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Préfet, Votre très humble et très obéissant serviteur,*

*L'Architecte Diocésain*

Finalement, le 15 avril 1862, soit certainement 4 années après l'effondrement, le fond de secours de l'État acquiesce à la demande de la Municipalité et approuve le versement de 4000

19 [https://drive.google.com/file/d/1N9jo0lZVrZ1i4yukx15-hZaydetc8eII/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1N9jo0lZVrZ1i4yukx15-hZaydetc8eII/view?usp=drive_link)

20 <https://drive.google.com/file/d/1d74MXeLQckI561uTjZHMpVnJ2WAJjRDu/view?usp=sharing>

21 [https://fr.wikipedia.org/wiki/Eug%C3%A9nie\\_de\\_Montijo](https://fr.wikipedia.org/wiki/Eug%C3%A9nie_de_Montijo)

22 [https://drive.google.com/file/d/1kmZ2WePMu\\_-HGE8OKE9STxpT3Gf8v6GM/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1kmZ2WePMu_-HGE8OKE9STxpT3Gf8v6GM/view?usp=sharing)

23 [https://drive.google.com/file/d/1wWRiNK\\_QfkdXQCczw2X\\_OurllvZDvprP/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1wWRiNK_QfkdXQCczw2X_OurllvZDvprP/view?usp=sharing)

24 <https://drive.google.com/file/d/1DmVrANAPfRPXxocex-sufbYSUCs1XVIP/view?usp=sharing>

francs pour la reconstruction de l'édifice. Reste désormais à recruter l'entrepreneur qui sera apte cette fois-ci à conduire convenablement les travaux de construction d'une église tout entière !

Le projet étant lié à des dépenses publiques (rappelons que la séparation de l'église et de l'état interviendra presque 40 ans plus tard!), c'est tout une machinerie administrative qui va se mettre en branle, où l'on voit que les entrepreneurs doivent montrer finances remplies et patte blanche sur le terrain de la moralité (certificat à l'appui), comme en témoigne le « Procès-Verbal d'Adjudication par soumission cachetée pour la reconstruction de l'église » du 22 novembre 1862<sup>25</sup> opposant les sieurs Delhom et Lapierre.

Quoi que bien nommé pour l'ouvrage, le sieur Lapierre est déboulonné après une cérémonie d'ouverture de leurs propositions tarifaires jusqu'à lors gardées sous scellés au profit de Delhom qui proposa un tarif inférieur de 413,55 frs, pour un coût total de 9872,55 francs.

Mais les esthètes et fervents catholiques de cette commune pugnace ne demeuraient pas satisfaits que le Ministre de l'Instruction et des Cultes rabotât leurs désirs de belle paroisse. En parallèle, certains d'entre eux s'associèrent pour former « Le Conseil de Fabrique », présidé par le curé Martin.

Le 12 septembre 1863, un devis supplémentaire<sup>26</sup> en vue de la construction de la sacristie et d'une voûte en plâtre et tuilettes plutôt qu'un plancher fut donc produit, lequel s'élevait à 1648,54 francs.

« Exposé :

*Lors de la rédaction du projet de reconstruction de l'Église du Bois-de-la-Pierre la pénurie des ressources ne permit point de comprendre dans le projet la construction d'une sacristie ; on affecta à cet effet une des deux chapelles à titre provisoire. La même raison qui empêcha de comprendre dans le projet la construction d'une sacristie empêcha aussi d'y comprendre la construction d'une voûte en tuilettes.*

*Depuis que le projet a été dressé et surtout depuis que l'adjudication des travaux a été faite, les habitants de cette commune se sont cotisés pour réaliser une certaine somme, avec le montant de ces souscriptions, une certaine somme que le conseil municipal est décidé à voter, et le rabais consenti par l'entrepreneur des travaux de l'Église, le conseil municipal, le Conseil de Fabrique et la population toute entière de la commune désirerait construire une sacristie et voudraient remplacer le plancher projeté de la nef par une voûte d'arête en tuilette. C'est pour arriver à ces fins que le soussigné a été chargé de rédiger le projet qui va suivre.*

*Les murs de la sacristie seront construits de la même manière que les murs des chapelles (...)*

*La voûte destinée à remplacer le plancher de la nef ayant plus de poussée que ce dernier il sera nécessaire de donner plus de saillie aux contreforts extérieurs et d'en augmenter le nombre. Il sera aussi nécessaire d'établir des pilastres dans l'intérieur pour supporter la retombée des arcs doubleaux. (...) »*

Pour trouver ces finances supplémentaires, on dressa alors le 25 février 1864 la liste des trente personnes les plus imposés de la commune de Bois-de-la-Pierre<sup>27</sup> (aurait-on le droit de faire cela encore aujourd'hui?), un impôt extraordinaire pour 4 années fut de nouveau voté en conseil, et le 17 juillet 1864, un emprunt solidaire pour le paiement de la voûte fut mis en place :

*« Les soussignés Martin, curé desservant du Bois de la Pierre, président de la fabrique de ladite Eglise, Barrère Cyprien, Maire de ladite Commune, Mobre né Sernin*

25 <https://drive.google.com/file/d/1wccEBVicKghdWDpxyCObdLyfrHrHHgZv/view?usp=sharing>

26 [https://drive.google.com/file/d/1BI\\_qPJ7UsGiMitDMViIGOVRpa16rwNTP/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1BI_qPJ7UsGiMitDMViIGOVRpa16rwNTP/view?usp=sharing)

27 [https://drive.google.com/file/d/1BKhmTW6pQZ0FNOFfHhvLYv4RaA6aNEjX/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1BKhmTW6pQZ0FNOFfHhvLYv4RaA6aNEjX/view?usp=drive_link)

*Jean, Trésorier, Duffort Augustin, Londre Jacques, Cassé Bernard, Nogaro Dominique, tous membre du conseil de fabrique de ladite église du Bois de la Pierre Déclarent s'engager solidairement et formellement à faire face à la somme de Mille quatre cent soixante francs pour la construction d'une voûte à l'église locale laquelle dite somme sera complétée par eux à l'entrepreneur des travaux de ladite voûte à mesure de l'avancement des travaux, et sur le vu des certificats d'avancement délivrés par M. l'architecte. (...) »<sup>28</sup>*

Le 5 septembre suivant, le sous-préfet approuve l'impôt et l'emprunt à ces fins<sup>29</sup>, et les travaux de construction de l'église se réalisent en intégrant ces nouvelles et majestueuses dispositions que l'on observe encore aujourd'hui.

Au passage, on y apprend que, dans le devis initial, il n'avait pas été prévu le sol carrelé en damier de l'église, ni le portail d'entrée, ce qui engendra un coût supplémentaire de 1477,32 francs.

Enfin, le 15 mars 1867, soit presque dix années après l'effondrement de l'église, et après un moment très conflictuel entre la mairie et l'entrepreneur Delhom qui, avant de saisir la justice, a dû demander à la Préfecture d'intercéder afin d'être payé<sup>30</sup>, l'église est officiellement réceptionnée en présence de l'architecte (Fauré), du Maire ( A. Dupuy) et de deux membres du conseil municipal présent : Servat et Esquirol ; figures de la ville dont les noms traversent les époques<sup>31</sup>.

Bien d'autres points quant-à l'histoire de la paroisse ou du moins de son patrimoine tel qu'en témoignent les archives – et plus généralement de la commune – restent à éclaircir, à approfondir ; et ce travail de recherche, qui ne trouvera de vérité qu'en collégialité, est loin d'être abouti.

Si, par l'évocation de ces transformations matérielles dans la vie de la commune une part de l'humanité qui la compose, et l'a composé, se laisse voir en filigrane parfois, ce continent de vécus qui ne laisse pas de traces se doit d'être présent à nos esprits. Quelle fut la vie d'une paroisse au cours de toutes ces époques, au gré des saisons, des intempéries, des régimes politiques et des innovations techniques ? De quelles discussions, espoirs, tristesses et embrassades ces murs ont-ils été témoins ?

### « Vienne la nuit, sonne l'heure »

En levant les yeux sur le clocher, et en observant l'horloge qui y est placée, on touche désormais à une histoire plus récente.

Nous sommes à la veille de la Première Guerre mondiale. Dans l'extrait du registre des délibérations du 23 mars 1913, il est informé que la « commission administrative du bureau de bienfaisance » veut bien mettre la somme de 1019 francs pour la réparation de la toiture de l'église et du presbytère, ce qui est accepté à l'unanimité.

Dans un même mouvement lors de cette assemblée, ce même bureau de bienfaisance veut bien mettre à la disposition de la commune la somme de 1500 francs pour l'acquisition d'une horloge.

28 [https://drive.google.com/file/d/17VkjjqEuLXS5gACN5Fgb-cySGmwSnwzD/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/17VkjjqEuLXS5gACN5Fgb-cySGmwSnwzD/view?usp=drive_link)

29 [https://drive.google.com/file/d/1mOgw48jndXl1JhqHmZ5WSk3TZ7eOkrVf/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1mOgw48jndXl1JhqHmZ5WSk3TZ7eOkrVf/view?usp=drive_link)

30 « (...) Monsieur le maire de cette dernière commune m'a activé assez brutalement et m'a somme par huissier d'avoir à terminer les travaux de l'église. M. le maire a prétexté que l'église devait être terminée dans quinze mois à partir de la date de l'adjudication de l'église mais il n'a pas tenu compte du retard que m'a occasionné la commune pour la substitution d'une voûte au plancher que le devis portait et les travaux moitié faits il a fallu attendre 18 ou 20 mois l'autorisation de faire cette voûte et aujourd'hui que m le Maire a le décompte et réception provisoire des travaux chez lui depuis six mois passés il n'a seulement pas daigné me faire payer le dernier acompte sur les travaux.(...) » [https://drive.google.com/file/d/1ipAFLVkJfMjFTJUWF2\\_aD6hVRP-BPqe/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1ipAFLVkJfMjFTJUWF2_aD6hVRP-BPqe/view?usp=drive_link)

31 [https://drive.google.com/file/d/1X8-a1jmm12YFX4msl33W9wI0PaiGbd5s/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1X8-a1jmm12YFX4msl33W9wI0PaiGbd5s/view?usp=drive_link)

Dans les archives, ([consultables en suivant le lien hypertexte](#))<sup>32</sup>, il est formidable de lire et de comparer les devis transmis, de retrouver une charte graphique « belle époque » et d'admirer enfin la précision toute horlogère qui présente les mécanismes et cahiers des charges des différentes entreprises sollicitées pour cette commande.

-----

Article rédigé en l'état des recherches,  
à l'occasion des journées du patrimoine du 20 septembre 2025,  
et en préparation d'une série d'émissions radiophoniques sur l'histoire du Bois-de-la-Pierre.

Dans la mesure où, lecteurs, lectrices, vous souhaiteriez compléter, préciser voire corriger certaines informations, je vous remercie de bien vouloir me contacter.

Gabriel Tamalet

06 08 76 39 45  
gabrieltamalet@tutanota.com

---

32 [https://drive.google.com/file/d/17pQO52\\_YJPeEkL9twgA1LsZMglcUUdIE/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/17pQO52_YJPeEkL9twgA1LsZMglcUUdIE/view?usp=sharing)